

Présents :

Le Président : M. François de MAZIÈRES

Les Vice-présidents :

M. Claude JAMATI, Mme Anne PELLETIER - LE BARBIER, M. Philippe BENASSAYA, M. Luc WATTELLE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Patrice PANNETIER, M. Richard RIVAUD, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT, Mme Caroline DOUCERAIN M. Marc TOURELLE, M. Jean- François PEUMERY, M. Olivier LEBRUN.

Les autres membres du Bureau :

M. Arnaud HOURDIN,
M. Patrick CHARLES.

Sont excusés :

M. Bernard DEBAIN.

Nombre de membres du Bureau : 18

Nombre de membres présents : 17

Objet : Avenant n°2 au marché n°812 283 relatif à l'exploitation de la déchèterie de Bois d'Arcy et de l'éco-point de Bièvres - Lot n°1 : Exploitation de la déchèterie : Accueil, gardiennage, entretien des sites, location de matériels et transport des déchets.

Le Bureau, légalement réuni sous la présidence de M. François de MAZIÈRES le 19 mars 2015,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 5211-10 ;

Vu le décret n°2006-975 du 1er août 2006 portant Code des marchés publics modifié et notamment son article 20 relatif aux avenants ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°2013148-0005, en date du 28 mai 2013, portant modification du périmètre de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc étendu aux communes de Bougival, la Celle Saint-Cloud et du Chesnay ;

Vu la délibération n°2014-12-32, du conseil communautaire du 9 décembre 2014, portant délégation de compétences au Bureau communautaire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et

DÉCIDE :

- 1) *d'approuver les termes de l'avenant n°2 au marché n°812 283 relatif à l'exploitation de la déchèterie de Bois d'Arcy et de l'éco-point de Bièvres lot n°1 : Exploitation de la déchèterie : Accueil, gardiennage, entretien des sites, location de matériels et transport des déchets, pour un montant en moins-value de 12 280, 76 € HT, le marché passant ainsi d'un montant de 716 280, 00 € HT à 703 999, 24 € HT ;*
- 2) *d'inscrire les dépenses correspondantes au budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au chapitre 011 « Charges à caractère générale », fonction 812 « Collecte et traitement des ordures ménagères », la nature 611 « Contrats prestations de services » ;*
- 3) *que Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision ;*
- 4) *qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :*
 - ✓ *Monsieur le Préfet des Yvelines ;*
 - ✓ *Monsieur le Comptable de la Trésorerie Municipale de Versailles.*

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : 17

Nombre de suffrages exprimés : 17

Le projet de décision mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Fait en deux exemplaires originaux à Versailles,
Le 19 mars 2015.

Pour le Président et par délégation,
Olivier BERTHELOT



Directeur Général des Services

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
VERSAILLES GRAND PARC
13005 15